

Montrez que le paradoxe d'Anderson peut mettre en évidence une forme de déclassement. (3 points) Am du Nord 2013

<u>DEVOIR MAISON</u>	
Elève	
<p><u>EC1 : Comment se manifeste le paradoxe d'Anderson ?</u></p> <p>En 1961, Charles Anderson expose sa théorie, fondée sur le taux de diplôme et la structure sociale. D'après lui, les diplômés ne garantissent plus de mobilité ascendante. C'est à dire que les enfants peuvent avoir un meilleur diplôme que leurs parents sans pour autant avoir une position sociale supérieur. Il s'agit d'un paradoxe car plus il y a de jeunes diplômés moins il y a de travail pour eux. Ce paradoxe est expliqué par des difficultés économiques qui ont des répercussions sur les actifs. Si il y a une mauvaise situation économique, les jeunes seront parmi les premiers à être touchés par le chômage car ils ont moins d'expérience dans les entreprises. Donc ils ne choisissent pas d'emploi en fonction de leur diplôme pour ne pas se trouver au chômage.</p> <p>LK</p>	<p><u>AB (2 / 3)</u> il faut néanmoins évoquer la structure des emplois et sa « déformation » qui n'est pas en adéquation avec l'évolution de la structure des diplômés</p> <ul style="list-style-type: none">→ En effet le déclassement est le résultat d'une dépréciation des diplômes liée à un décalage entre la structure des emplois, qui sont plus nombreux à être des postes qualifiés donc exigeant un diplôme, certes, mais dans des proportions moindre que la montée des individus diplômés.→ Ainsi les transformations de la structure productive se trouve en décalage avec celle des diplômes au moins en termes quantitatif. Or cet excès de diplômés va se traduire à la manière d'un excès d'offre par rapport à la demande ou d'un excès de monnaie par rapport à la quantité de biens et services. Dans les deux cas on observera une baisse de la valeur du bien en excès d'offre, ici les diplômes, ou, à une dépréciation de la monnaie soit davantage de diplômés pour un emploi donné (phénomène inflationniste)→ Les générations se succèdent et les diplômes n'ayant plus la même valeur il est normal d'assister à des cas de déclassement au sein des générations même si le diplôme conserve un atout pour accéder à des places mieux situées hiérarchiquement.

Quelle relation peut-on établir entre déclassement et paradoxe d'Anderson ? (3 points)

Nouvelle Calédonie 2013

Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

DOCUMENT

Vous présenterez le document puis vous caractériserez les inégalités de patrimoine qu'il met en évidence. Métropole 2013

Patrimoine en % détenu
par les x % des ménages les plus riches

Masse du patrimoine détenue par :	2010
❖ les 10 % les plus riches	48 ⁽¹⁾
❖ les 20 % les plus riches	65
❖ les 30 % les plus riches	77
❖ les 40 % les plus riches	86
❖ les 50 % les plus riches	93
❖ les 60 % les plus riches	98
❖ les 70 % les plus riches	99
❖ les 80 % les plus riches	100 ⁽²⁾
❖ les 90 % les plus riches	100 ⁽²⁾

Note : le patrimoine détenu comprend les biens immobiliers, les actifs financiers ainsi que le patrimoine professionnel pour les actifs indépendants.
Champ : France entière 2010.

(1) Lecture : en 2010, les 10 % des ménages aux patrimoines les plus élevés détiennent 48 % de la masse totale du patrimoine.

(2) Arrondi

Source : d'après INSEE, *Enquêtes Patrimoine 2010, 2011*.

L'objet de ce document est la **répartition du patrimoine**. Le patrimoine qui est un stock comprend les biens immobiliers, les actifs financiers et le patrimoine professionnel des indépendants. L'information est apportée par l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (**INSEE**) pour l'ensemble des ménages **en France**. L'année retenue est **2010**.

Cet état des lieux pour l'année 2010 s'appuie sur **un tableau simple** et l'outil statistique **des déciles** qui s'apparente à des fréquences cumulées allant de 10 % d'un échantillon à 100 % d'une répartition donnée (ici le patrimoine). Les déciles, au nombre de neuf (D1 à D9), sont des valeurs frontières qui découpent une population en « groupes » de 10 % (il y a donc dix « dixièmes »). L'unité est donc le **pourcentage**. C'est un indicateur de dispersion soulignant l'importance relative de celle-ci.

Si on doit caractériser les inégalités on dira qu'elles sont particulièrement **saillantes**. En effet, alors que les 10 % les plus riches détiennent 48 % du patrimoine, les 10 % les plus démunis ont une part qui tend vers 0. Ainsi le **rapport inter déciles** mettant en relation les 10 % les mieux dotés au 10 % les moins dotés tendrait vers l'infini. Si on ajoute aux 10 % les mieux lotis, le dixième suivant on ajoute 17 points de % ($65 - 48 = 17$) pour un total cumulé de 65 % du patrimoine détenu. Du côté des plus démunis, ajouter 10 % des plus démunis ne change rien : le total tend toujours vers 0 ! Il faut cumuler les 30 % les moins riches pour atteindre 1 % de patrimoine détenu ! Plus des $\frac{3}{4}$ du patrimoine est détenu par les 30 % les plus riches (77 %). Un indicateur classique, la médiane qui divise l'échantillon en 2 parts égale, nous révèle que si 50 % des ménages détiennent 93 % du patrimoine cela conduit l'autre moitié des ménages à détenir 7 % de ce stock. En termes d'**équipartition** chaque dixième devrait détenir 10 % or ce n'est évidemment pas le cas. Chacun des 3 dixièmes les plus riches détient plus de 10 % du patrimoine (respectivement 48 %, 17 % et 12 %) tandis que les autres dixième détiennent moins de 10 % du patrimoine. On constate bien une dispersion dans cette répartition notamment aux extrêmes.

[Facultatif] Les déciles sont utilisés pour mesurer des inégalités. Ils se substituent utilement dans certains cas à l'utilisation de la moyenne. Cependant dans le cas d'écart inter déciles la moyenne peut redevenir plus pertinente. De même les centiles sont parfois plus précis en matière d'observation des inégalités.

Vous démontrerez que la famille peut constituer un frein à la mobilité sociale des individus.

Proposition

A l'image de l'homogamie* observée dans le mariage qui semble être l'expression d'une certaine homogénéité sociale des couples, peut-on reprendre l'affirmation commune « Tel(le) père (mère), tel(le) fils (fille) » ? Autrement dit **la famille** semble être un horizon d'un milieu social plutôt fermé, **un frein à la mobilité sociale** que nous mettrons en valeur à travers l'héritage culturel, l'héritage économique et sociale pour enfin souligner que cette tendance pourrait être « choisie » ou « subie ».

→ **la famille peut constituer un frein à la mobilité sociale des individus.** « ...dans la transmission des diplômes au fil des générations »

Faits et chiffres

Explications notamment capital culturel

→ **la famille peut constituer un frein à la mobilité sociale des individus.** « ... l'emploi exercé [n'] est [qu'] un indicateur [bien imparfait] de la reproduction »

Cf. les tables de mobilité et notamment le recrutement des agriculteurs et des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (patrimoine économique)

Socialisation et héritage social (réseau)

→ **la famille peut constituer un frein à la mobilité sociale des individus** « ... la position sociale visée pour son enfant est définie par référence à la position actuelle de la famille... »

Rationalité des acteurs ?

Effet de domination ?

Bilan : L'égalité des droits est-elle un leurre ?

*Par exemple les CPIS se marient fréquemment avec des femmes de la même PCS comme les ouvriers et même s'il ne s'agit pas du « 1^{er} choix » on observe un effet de proximité important (Professions intermédiaires pour les cadres et employées pour les ouvriers) (**document 3**)

<p>Corrigé (Nathan ? Hatier ?)</p>	<p>Critiques M GARNAUD</p>
<p style="text-align: center;">Sujet (EC 3)</p> <p style="text-align: center;">Vous montrerez que le rôle du travail comme instance d'intégration sociale s'est affaibli Liban 2014</p> <p>Introduction</p> <p>Le travail doit être ici compris au sens d'emploi, c'est-à-dire une utilisation spécifique de la force de travail dans un cadre juridique précis, débouchant sur un statut social particulier. L'intégration, qui est le processus par lequel les individus sont rattachés à la société, passe par l'action de plusieurs instances: la famille, l'école, les institutions publiques ... et l'emploi.</p> <p>Il s'agit ici de montrer comment une activité professionnelle permet moins aujourd'hui d'inclure les 'individus dans la société, en d'autres termes, qu'elle contribue moins au lien social.</p> <p>On consacra une première partie aux effets du chômage sur l'intégration sociale, puis une seconde partie aux conséquences de la précarisation du travail.</p> <p style="text-align: center;"><u>1. Le chômage à l'origine des difficultés d'intégration...</u></p> <p>1.1 Avoir un emploi structure la vie quotidienne de tous les actifs occupés, qui s'astreignent à la ponctualité, doivent respecter des normes sociales (amabilité avec les clients ou les collègues), tout en ayant un sentiment d'utilité sociale et une place dans la société. L'emploi procure un revenu qui permet de satisfaire ses besoins en tant que consommateurs et de ne pas être complètement dépendant de la collectivité.</p> <p>1.2 À l'inverse, l'absence de contraintes collectives peut conduire les chômeurs à une déstructuration de leur vie (décalage avec le rythme de vie des actifs occupés), à un sentiment d'inutilité sociale et à une moindre acceptation des normes puisqu'ils n'en ont plus les avantages. La diminution des revenus accroît la contrainte budgétaire, et conduit à ne plus pouvoir tenir les standards de la société de consommation, contraignant les chômeurs à moins consommer.</p> <p>1.3 Ces effets sont d'autant plus graves que le chômage est devenu plus massif et dure longtemps. Or, entre 2008 et 2012, le pourcentage de chômeurs de longue durée (plus d'une année consécutive) a cru de 1,9 point, soit 343 000 chômeurs de longue durée de plus (document 2). L'indemnisation du chômage diminuant, le niveau de vie des chômeurs n'est pas assez élevé pour une sociabilité extérieure, provoquant ainsi l'isolement, et la désaffiliation de leurs réseaux amicaux et parfois familiaux.</p> <p style="text-align: center;"><u>2. La précarisation de l'emploi freine également l'intégration</u></p> <p>2.1 Le document 3 met en évidence la montée de la précarité de l'emploi: les emplois précaires progressent régulièrement et sont passés de 5 % en 1982 à environ 10 % en 2011. La précarisation va donc concerner un nombre de plus en plus grand de salariés (document 1).</p> <p>2.2 La précarisation de l'emploi entraîne une difficulté plus forte pour trouver une place dans la société grâce à l'emploi. En effet, un salarié changeant régulièrement d'entreprise devra à chaque fois se socialiser au fonctionnement et à la culture de l'entreprise. De plus, un salarié précaire n'a pas d'intérêt à se syndiquer et peut même éviter en espérant gagner un emploi plus stable pour le prix de sa docilité. Moins intégré à l'entreprise, moins soutenu par l'institution syndicale, l'identification par le métier et l'entreprise joue moins bien.</p> <p>2.3 Les salariés en emploi précaire accèdent moins facilement au crédit, source de financement de nombreux biens de consommation ou de l'acquisition de logement. Il leur est aussi plus compliqué de pouvoir signer un bail sans caution extérieure. Ainsi, privés de certains droits (se loger, se déplacer ...), il leur est plus difficile de se défendre dans un "marché du travail qui écrase ceux qui sont les moins biens dotés en ressources. La précarité professionnelle se double alors d'une précarité sociale,</p> <p>Conclusion</p> <p>Le rôle intégrateur du travail s'est donc affaibli sous l'effet du chômage de masse et de longue durée, mais, aussi de la précarisation de l'emploi rendue possible par la déréglementation du marché du travail. Chômeurs et salariés précaires partagent des conditions de vie proches, mais les premiers sont en plus privés des relations sociales que le travail procure</p>	<p>Introduction alternative : Montrez que le rôle du travail s'est affaibli c'est montrer que cette instance rempli moins ce rôle (aspects quantitatifs) ou de manière moins aboutie (aspects qualitatifs) en termes d'intégration Ainsi on peut souligner cet affaiblissement puisque 1 + 2 ...</p> <p>+ Ec 3 = mini disserte ???</p> <p>1.1 est HS il faut absolument croiser les arguments avec 1.2</p> <p>1.3 étant de l'ordre du constat on pouvait commencer par là...</p> <p>Notion de disqualification : dépendance vis-à-vis des institutions d'aide = pauvreté</p> <p>Cet argument isolé est non ciblé</p> <p style="text-align: center;">Au mot « place » on préférera statut et rôle !!! et on développera ces 2 concepts en termes d'intégration</p> <p>Formulation lyrique à éviter... et normative</p> <p>On préférera à ce scénario hypothétique la notion de groupe secondaire, de socialisation et de construction d'une identité sociale (+ solidarité organique puis mécanique si syndicalisation)</p> <p>Formulation lyrique à éviter...</p> <p>Un correcteur libéral serait enclin à « discuter » en parlant de flexibilité nécessaire ... L'enjeu est surtout la question d'instances de « substitution » capables de jouer ce rôle or crise de la famille, crise de l'Etat Providence → individualisme négatif ? comportements anormiques à attendre ?</p>

DISSERTATION

Proposition 2

L'action des pouvoirs publics pour contribuer à la justice sociale est-elle efficace ?

Un sujet proche : Devinez...

(Accroche) : Doc.

(Centrage) : Inégalités + Pouvoirs publics (+ action)

(Problématique) : Suffit-il d'une action volontariste de l'Etat pour réduire les inégalités ?

(Plan) : Annonce I + II

Saut 3 lignes

I. L'action des pouvoirs publics est-elle efficace pour lutter contre les inégalités? Une action remarquable (qui peut traduire une certaine efficacité)...

Annonce A+B+C ...

A. L'action **remarquable** des pouvoirs publics pour l'égalité des droits (jusqu'à la discrimination positive)...

B. ... une action des pouvoirs publics **remarquable** pour favoriser l'égalité des chances (éducation, santé...)

C. ... sans négliger l'égalité des conditions (notamment la redistribution **remarquable**) + impact sur le maintien de la consommation finale = politique de croissance voire contra cyclique

Bilan du I et transition vers II : les inégalités font système (interagissent et peuvent se renforcer) il faut une action sur tous les fronts de l'égalité. Cette tâche est complexe, l'action des gouvernements se heurtent à des obstacles à la fois conjoncturels, structurels sans compter les débats sur le bien-fondé de l'action elle-même du fait des vertus ou des vices qu'on (interventionnistes vs libéraux) lui attribue.

Saut 1 ligne

II. ...mais une action remarquable ? des résultats qui pourraient faire douter de l'efficacité.

(l'action des pouvoirs publics est-elle efficace pour lutter contre les inégalités? = « Mais... »)

Annonce A+B +C.

A. Que faire face à une conjoncture morose ? une contrainte conjoncturelle **remarquable**(dégradation depuis 2008 notamment)...

B. ... face aux **remarquables** résistances structurelles... (endettement de l'Etat ; facteurs culturels...)

C. ... et pour certains compte tenu des contradictions **remarquables** de l'action même (une remise en question ? l'approche libérale des inégalités justes ou encore du ruissellement pour contester les effets pervers en termes de trappes notamment)

Bilan du II :

Saut 3 lignes

(Enseignement) : La question porte sur l'efficacité (ou son absence). A qui ou à quoi l'imputer ? la réduction des inégalités des 30 glorieuses doit-elle être dissociée du renforcement de l'Etat Providence ? (phase exceptionnelle de reconstruction et cycle dû au progrès technique) Si les « performances » ne sont pas manifestes doit-on remettre en cause le bien-fondé de l'action si les causes sont extérieures ? La réponse est en partie politique.

(Elargissement) : La question des inégalités est à la fois une question économique et une question sociale et c'est aussi une question politique. C'est tout l'intérêt des sciences sociales d'en éclairer les enjeux à défaut d'apporter des solutions « clés en main »

Proposition 2

L'action des pouvoirs publics pour contribuer à la justice sociale est-elle efficace ?

I. Evaluation pour l'égalité des droits ...

- A. Des faits manifestes mais une « simplicité »...
- B. ...apparente : nécessité d'une discrimination positive ?

II. ... des chances

- A. Une volonté affichée...
- B. ... mais souvent contrariée

III. ... et des situations

- A. Limiter l'impact des risques sociaux...
- B. ... mais (in)adaptée à l'ampleur des besoins ?

Proposition 3

L'action des pouvoirs publics pour contribuer à la justice sociale est-elle efficace ?

I. Une contribution certaine ...

- A. Par l'assurance...
 - 1. Rétablir une égalité des droits et des situations : affiliation...
 - 2. ... et transferts
- B. ...et jusqu'à l'assistance
 - 1. Ne pas compromettre l'égalité des chances...
 - 2. ... et éviter l'exclusion

II. ... certainement à peaufiner.

- A. Face à la complexité du « projet »...
 - 1. Face à l'ampleur des besoins, une contrainte budgétaire...
 - 2. ... et face aux acteurs : choix « rationnels » ?
- B. ... effectuer une meilleure orientation (quantitative et qualitative) ?
 - 1. Ne pas lutter contre les inégalités justes incitatives...
 - 2. ... et éviter les effets pervers.